

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 5 mai 2009, à 17 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président
M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président
- M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M. Raymond Dion, conseiller
Mme Lisette Lepage, conseillère
M. François Picard, conseiller
Mme Denise Trudel, conseillère
Mme Marie France Trudel, conseillère
- Sont également présents: M. Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
- Est absent: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec

À 17 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2009-0182 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 5 mai 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0183

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 21 avril 2009

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 21 avril 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0184

Projet de Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'identification approximative d'une nouvelle ligne de transmission et d'un poste de transformation électrique dans le parc industriel François-Leclerc à Saint-Augustin-de-Desmaures, R.A.V.Q. 432 - AT2009-032

La consultation publique est tenue par la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement.

Monsieur le conseiller François Picard présente le projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'identification approximative d'une nouvelle ligne de transmission et d'un poste de transformation électrique dans le parc industriel François-Leclerc à Saint-Augustin-de-Desmaures, R.A.V.Q. 432* et invite les citoyens présents à soumettre leurs commentaires.

Aucun citoyen n'intervient.

CA-2009-0185

Adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'identification approximative d'une nouvelle ligne de transmission et d'un poste de transformation électrique dans le parc industriel François-Leclerc à Saint-Augustin-de-Desmaures, R.A.V.Q. 432 - AT2009-032

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'identification approximative d'une nouvelle ligne de transmission et d'un poste de*

transformation électrique dans le parc industriel François-Leclerc à Saint-Augustin-de-Desmaures, R.A.V.Q. 432.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0186

Dépôt du premier état comparatif de l'agglomération de Québec pour l'exercice 2009, de la liste des virements et ajouts budgétaires du premier trimestre et des virements entre compétences - FN2009-021 (Ra-1467)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du premier état comparatif de l'agglomération de Québec pour l'exercice financier 2009;
- 2° d'autoriser les virements budgétaires du premier trimestre de 2009, pour un montant de 5 966 168 \$, selon l'annexe B-1 jointe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser les ajouts budgétaires et d'approprier les montants, décrits à l'annexe C-1 jointe au sommaire décisionnel, pour un montant de 3 100 \$;
- 4° de prendre acte des résultats du virement entre compétences à la proximité au montant de 5 732 786 \$, en date du 31 mars 2009, tel que présenté à l'annexe D jointe audit sommaire;
- 5° d'affecter, aux activités d'investissements, un montant de 770 000 \$ à même le budget de fonctionnement de compétence d'agglomération.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0187

Demande, au ministère de la Défense nationale, d'une compensation financière relativement au dossier de contamination par le TCE de la nappe phréatique du secteur Val-Bélair - IN2009-019 (Ra-1467)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° de demander, au ministère de la Défense nationale, une

compensation financière de 4 500 000 \$ pour la perte des puits Montolieu et Modène. Ce montant correspond à la capacité des puits Montolieu et Modène, soit quatre-mille-cinq-cents mètres cubes par jour (4 500 m³/jour) multiplié par 1 000 000 \$ par mille mètres cubes par jour (1 000 m³/jour) de capacité, tel que montré à la section « IMPACTS FINANCIERS » du sommaire décisionnel;

Si d'autres puits devaient être fermés dans le futur en raison de la contamination au TCE, d'appliquer la même démarche de réclamation pour les puits concernés;

- 2° de demander, au ministère de la Défense nationale, de mettre en application immédiatement les mesures de contrôle du panache de contamination recommandées dans l'étude de l'INRS, dont l'objectif est de minimiser l'effet potentiel futur de la migration de TCE vers les puits de Val-Bélair et la rivière Nelson.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0188

Abrogation de la résolution CA-2008-0610 et approbation des échelles de traitements des emplois occasionnels non syndiqués à ExpoCité - RH2009-339 (Abroge CA-2008-0610) (Ra-1466)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CA-2008-0610, adoptée par le conseil d'agglomération de la Ville de Québec le 22 décembre 2008, relative aux échelles de traitements s'appliquant aux emplois occasionnels non syndiqués à ExpoCité indiqués au sommaire RH2008-1192;
- 2° d'approuver les échelles de traitements des emplois occasionnels non syndiqués à ExpoCité, conformément aux conditions mentionnées à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de prendre acte et d'approuver les états financiers de la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC), pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le tout conformément à l'article 4.8 des lettres patentes de la SOMHAC.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption du projet de Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au tracé des routes désignées à l'annexe I dans le secteur de la rue des Mitrelles dans l'arrondissement Beauport, R.A.V.Q. 422 - AT2009-039

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au tracé des routes désignées à l'annexe I dans le secteur de la rue des Mitrelles dans l'arrondissement Beauport, R.A.V.Q. 422.*
- 2° d'adopter, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification au schéma d'aménagement joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° d'adopter une résolution réduisant de quarante-cinq (45) à vingt (20) jours le délai pour qu'une municipalité, dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté, puisse donner son avis suite à la transmission des documents visés à l'article 49 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0191 ***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au tracé des routes désignées à l'annexe I dans le secteur de la rue des Mitrelles dans l'arrondissement Beauport, R.A.V.Q. 422 - AT2009-039 (Ra-1466)***

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie France Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement visant à modifier l'annexe I du *Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec* afin que les routes désignées dans le secteur de la rue des Mitrelles correspondent à la réalité géographique des rues actuelles et projetées.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2009-0192 ***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 4 346 580 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 462 - AT2009-022 (Ra-1466)***

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant la réalisation d'un projet d'habitation sur le territoire formé du lot numéro 4 346 580 du cadastre du Québec dans le cadre du programme de logement social AccèsLogis Québec mis en oeuvre en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, L.R.Q., chapitre S-8. Ce territoire est situé en front du boulevard Wilfrid-Hamel, dans l'arrondissement Laurentien.

Ce règlement autorise plus précisément la construction sur le territoire ci-avant décrit d'un immeuble de 36 logements répartis sur trois niveaux.

Ce règlement contient les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet et il modifie en conséquence, pour la partie de territoire visée, le *Règlement de l'arrondissement Laurentien sur le zonage relatif au territoire de l'ancienne Ville de Sainte-Foy*, R.R.A.8V.Q. chapitre Z-I.

CAAM-2009-0193 ***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la réalisation du Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien à l'achat d'un équipement de compostage domestique ou communautaire et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 464 - TP2009-012 (Ra-1466)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard

qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 200 000 \$ pour le versement de subventions pour l'année 2009 et suivantes en vertu du *Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien à l'achat d'un équipement de compostage domestique ou communautaire*.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CA-2009-0194

Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que sur le versement de contributions financières pour la réalisation de travaux routiers et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 465 - AT2009-060

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que sur le versement de contributions financières pour la réalisation de travaux routiers et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 465*.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Raymond Dion, Lisette Lepage, François Picard, Denise Trudel et Marie France Trudel.

Ont voté contre : monsieur le maire Marcel Corriveau et monsieur le maire Émile Loranger.

En faveur : 5

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CA-2009-0195

Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint de gestion et d'opération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 466 - EM2009-007

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint de gestion et d'opération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 466.*

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Raymond Dion, Lisette Lepage, François Picard, Denise Trudel et Marie France Trudel.

Ont voté contre : monsieur le maire Marcel Corriveau et monsieur le maire Émile Loranger.

En faveur : 5

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CA-2009-0196

Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés pour le Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 467 - EM2009-005

Sur la proposition de monsieur le maire Émile Loranger,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés pour le Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 467.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0197

Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés pour le Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 468 - EM2009-004

Sur la proposition de monsieur le maire Émile Loranger,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés pour le Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 468.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0198

Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2009 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 469 - DE2009-034

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le maire Émile Loranger,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2009 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 469.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

CA-2009-0199

Clôture de la séance

Sur la proposition de monsieur le maire Émile Loranger,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 48.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/lh